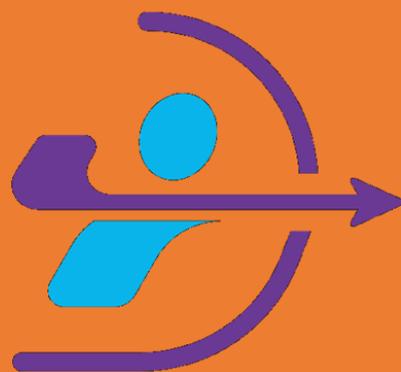


ANNÉE
2018

Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est

Comité Régional
TIR À L'ARC
GRAND EST



Assemblées Générales

Extraordinaire & Ordinaire

à Tomblaine

le samedi 16 février 2019



ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des pouvoirs valables pour l'AGE et l'AGO
2. Accueil par le Président
3. Désignation des scrutateurs pour l'AGE et l'AGO
4. Ouverture AGE : modification des statuts
5. Clôture AGE et ouverture AGO
6. Approbation du PV de l'AGO du 9 février 2018 (consultable sur le site du CRTA)
7. Rapport moral du Président
8. Rapport d'activité Commission Sportive
9. Rapport d'activité Commission Formation
10. Élection des délégués de club à l'AG de la FFTA
11. Rapport d'activité Commission Communication
12. Rapport d'activité Commission Labellisation
13. Rapport d'activité Commission Arbitrage
14. Rapport d'activité Commission Médicale
15. Rapport financier du CRTA du Grand Est
16. Rapport des réviseurs aux comptes
17. Vote de décharge au Trésorier
18. Nomination des réviseurs aux comptes de l'AG 2020 (comptes 2019)
19. Vote de décharge au Comité Directeur
20. Fixation du tarif de la part Régionale des licences pour la Saison 2019/2020
21. Budget prévisionnel 2019
22. Prestation de serment des nouveaux arbitres
23. Remise de distinctions



LISTE DES CANDIDATS
À L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE CLUBS

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFTA

DU 30 MARS 2019

À la suite de l'appel à candidature pour être délégué de clubs lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir à l'Arc qui se déroulera le samedi 30 mars 2019 à Noisy le Grand, 5 personnes ont postulé en tant que titulaire. (pour 6 postes de titulaires et 3 suppléants ouverts). L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale du CRTA du Grand Est le samedi 16 février 2019 à Tomblaine.

NOM Prénom	Club	N° de licence
BAULER Pierre	Archers de l'ES Hagondange <i>Hagondange (57)</i>	397227U
BRISSAUD Gérard	Les Archers Châlonnais <i>Châlons-en-Champagne (51)</i>	301799T
CORNIAUX Yvette	Les Archers de Volgelsheim <i>Volgelsheim (68)</i>	399701H
LE BARON Florence	Compagnons d'Arc de Lingolsheim <i>Lingolsheim (67)</i>	706745B
PICHOFF Serge	Compagnie d'Archers de Neufchâteau <i>Neufchâteau (88)</i>	261742C



TEXTE MODIFIÉ (à voter en AGE)

7.4. Représentation des membres affiliés à l'Assemblée Générale de la FFTA

Le Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est est habilité à élire les délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5. des statuts de la FFTA (nombre, scrutin, conditions).

Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidature des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale ;
2. Les candidats devront individuellement faire **acte de candidature** auprès du (de la) Président(e) ou du (de la) Secrétaire Général(e) du Comité Régional, par écrit, au plus tard **15 jours** fermes avant l'Assemblée Générale ;
3. Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant) départemental ou pluridépartemental ne peut **pas** être candidat à l'élection de délégué régional ;
4. La **liste des candidats** doit être **diffusée** aux clubs, ou publiée sur le site officiel du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est, au moins **5 (cinq) jours** fermes avant l'Assemblée Générale ;
5. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection ;
6. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu ;
7. Les délégués doivent être élus à **bulletin secret** au **scrutin majoritaire plurinominal** (le cas échéant uninominal) à **un tour**, par les associations sportives dans les conditions précisées à l'article 8.5 des statuts de la FFTA au cours de l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est qui précède celle de la Fédération ;

8. Des suppléants peuvent également être désignés. En cas d'absence d'un des délégués titulaires, le premier délégué non élu sera désigné premier suppléant, et ainsi de suite ;
9. Les délégués doivent être licenciés à la Fédération et :
 - être licenciés sur le territoire du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est ;
 - avoir atteint la majorité légale ;
 - jouir de leurs droits civiques et politiques ;
 - ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

Le nombre minimal de délégués à élire est déterminé par le Comité Directeur du CRTA du Grand Est conformément aux dispositions de l'art. 9.5 des statuts de la FFTA.

7.5. Contrôle - Conditions de transmission à la Fédération

Pour que la liste des délégués élus (et suppléants) soit recevable par la Fédération, le **procès-verbal** complet (comprenant le PV et ses annexes : résultats et bilans financiers, ...) de l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est sur lequel figure cette liste devra parvenir à la Fédération, soit au moins **10 jours** fermes avant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA, soit avant la date fixée par le Bureau fédéral habilité à le faire, le cachet de la poste faisant foi.

Le **procès-verbal** mentionnera les noms des candidats ainsi que le nombre de voix obtenues **par chacun**. Cette liste de délégués, établie par ordre décroissant du nombre de voix obtenues, servira de référence pour l'organisation des votes de l'Assemblée Générale de la FFTA.

**COMITÉ RÉGIONAL DE
TIR À L'ARC DU GRAND EST**
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE
SAMEDI 16 FÉVRIER 2019**



**Commission
SPORTIVE
Stève BELIN**

Cette deuxième année d'activité pour notre Commission Sportive a été riche en travail, tant au niveau des sujets sportifs habituels que la mise en place d'actions futures.

Les sujets dans lesquels la Commission Sportive a œuvré sont les suivants :

- 🎯 Mise en place et réalisation des Championnats Régionaux dans chacune des 7 disciplines fédérales ainsi que 3 étapes de Division Régionale Excellence (DRE). À noter, l'organisation de 2 Championnats Régionaux distincts en Salle pour les jeunes et les adultes soumis à quotas.
- 🎯 Mise en place d'une politique en termes de définition et d'harmonisation des dates quant aux futurs Championnats Régionaux 2019 et DRE en extérieur.

Le but étant que les compétitions régionales ne tombent pas en même temps que d'autres compétitions du même type ou nationales ou autres d'importance majeure ce qui empêcherait par le fait de nombreux archers d'y participer.

- 🎯 Organisation de 3 FITA Horizon en partenariat avec le Pôle France Relève de Nancy.
- 🎯 Organisation d'un Week-end Horizon au Lac du Der (1^{er} week-end de Juillet) destiné aux jeunes des stages de détection et également à tout autre archer de catégorie jeunes. À noter le parrainage pour cet événement par 2 de nos archers internationaux, anciennement ou encore du Grand Est : Lisa Barbelin et Lou Thirion.
- 🎯 Mise en place, suivi et organisation des stages de détection pour les catégories jeunes.
- 🎯 Suivi des résultats des archers du Grand Est, tant au niveau régional, national, qu'international.
- 🎯 Suivi de la mise en place des Divisions Départementales et du Challenge Débutants.

Les Divisions Départementales Adultes (DDA) et Divisions Départementales Jeunes (DDJ) n'ayant pas été déployées de façon suffisante dans le Grand Est, il a été décidé de remettre en place les Divisions Régionales Adultes et Jeunes en 2019. Le principe de mise en place reprend celui existant déjà en 2017 :

- Les clubs organisant déjà une DRE ont la possibilité d'organiser également une DRA et DRJ.
- Extension à tous les autres clubs voulant seulement organiser des DRA et DRJ.
- 🎯 Mise en place en collaboration avec la Commission Formation de 3 stages d'initiation et

de perfectionnement pour les arcs Longbow, Nu et Chasse. Ils apparaîtront dès 2019.

- 🎯 Création d'un Critérium Grand Est de tir en Salle par équipes en partenariat avec le club de Pont-à-Mousson.
- 🎯 Travail sur la mise en place de la politique sportive de la Fédération (TAE).
- 🎯 Travail sur le déploiement de l'École du Tir à l'Arc Français Régional (ETAF-R) avec la réalisation d'un cahier des charges et d'un dossier de demande d'habilitation. Mise en œuvre dès 2019.
- 🎯 Afin d'éviter la fuite des meilleurs archers de la Région et d'augmenter le nombre d'équipes dans les clubs, un groupe de travail a été créé pour étudier les pistes de réflexion à mener. Le travail est en cours.

Un petit tour maintenant sur les très nombreux résultats positifs de nos archers du Grand Est.

International :

- 2^e à Nîmes en CHCL « Coupe du Monde Indoor en Salle, 3^e étape » : Jules VAUTRIN. (Pont-à-Mousson)

National :

- 354 archers (380 en 2017) du Grand Est ont participé à des Championnats Nationaux dans 7 disciplines. (FITA, Fédéral, Salle, Campagne, Nature, 3D et Beursault)
- 47 archers (53 en 2017) ont été médaillés (Or : 11, Argent : 21 et Bronze : 15).
- 80 participations aux Tournois Nationaux Jeunes : Yvan KARDACZ (JHCL) en Or et Caroline LOPEZ (MFCL) en Argent.
- Pont-à-Mousson en Mixte Jeunes remporte le Championnat de France par équipes de clubs en FITA.
- Neuves-Maisons en SFCL remporte le titre national des finales de D2 et accède donc en D1. Arcis-sur-Aube en SHCL descend de D1, l'équipe SFCL monte en D2. 3 clubs de D2 descendent : Brunstatt (F), Neuves-Maisons (H) et Marly-Pournoy (H).
- 1 club est reconnu ETAF dans la région Grand Est : STAM Mulhouse. Brunstatt perd son label.
- 6 jeunes du Grand Est sont sur les listes du Haut Niveau National (Espoir et collectif nationaux). 3 jeunes sont en Pôle. (Caroline LOPEZ, Lou THIRION et Yvan KARDACZ)



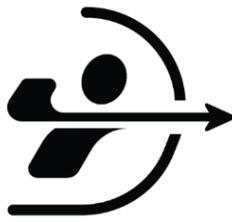
ANNEXE 1 : PODIUM SUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DES ARCHERS DE LA RÉGION

PLACE	NOM	PRENOM	CAT.	ARME	CLUB	DIS.	LIEU	NIVEAU
1	GRINEISEN	MARTIAL	SV	CL	HAGONDANGE	FITA	COMPIEGNE	CF
1	LOPEZ	CAROLINE	M	CL	PONT A MOUSSON	FITA	ST AVERTIN	CF
1	MANGELLE	MATEO	C	CO	VILLE S/S LA FERTE	FITA	ST AVERTIN	CF
1	CADRONET	CANDICE	C	CO	LONGWY	Camp.	VAUJANY	CF
1	CADRONET	NATHAN	J	CO	LONGWY	Camp.	VAUJANY	CF
1	TOMBUL	ALEXIS	S	CO	HOMBOURG HAUT	Camp.	VAUJANY	CF
1	JOUVESHOMME	MARIE	M	CL	MULHOUSE STA	Féd.	RUELLE	CF
1	BARONNAT	LUCAS	B	CL	ROMILLY SUR SEINE	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
1	BAULER	JEANNINE	SV	CO	HAGONDANGE	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
1	MANGELLE	MATEO	C	CO	VILLE S/S LA FERTE	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
1	VAUTRIN	JULES	C	CL	PONT A MOUSSON	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
2	ANDRETTO	ISABELLE	V	BB	RETHEL	Camp.	NOYON	CF
2	CORNIAUX	YVETTE	V	CO	VOLGELSHEIM	FITA	COMPIEGNE	CF
2	HORNER	PHILIPPE	V	CO	STE CROIX ARC CLUB	FITA	ABILLY	FFH
2	COURTE	PAULETTE	SV	CL	DOMBASLE SUR MEURTHE	Salle	MULHOUSE	CF
2	FRANCOIS	BRIGITTE	SV	CO	EPERNAY	Salle	MULHOUSE	CF
2	HORNER	PHILIPPE	V	CO	STE CROIX ARC CLUB	Salle	ST HERBLAIN	CF
2	HORNER	PHILIPPE	V	CO	STE CROIX ARC CLUB	FITA	ABILLY	FFH
2	HOUET	SYLVAIN	S	CL	SAINT DIZIER	FITA	ABILLY	FFH
2	LUCOT	VALENTIN	B	CL	PONT A MOUSSON	Camp.	VAUJANY	CF
2	MILESI	EVA	B	CL	VAUCHONVILLIERS	Salle	VITTEL	CF
2	MOLE	ALEXANDRE	J	CL	GUEUX	Camp.	VAUJANY	CF
2	RUBECK	JEAN CLAUDE	SV	CO	FAREBERSVILLER	Salle	MULHOUSE	CF
2	SCHEPPERS	MADISON	S	CL	NEUVES MAISONS	Salle	PAVILLY	FFSU
2	CELLIER	LIONEL	V	AD	TOUL	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
2	LARRATTE	ANDRE	SV	CL	FISMES	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
2	SCARANO	CORINNE	V	CL	SEICHAMPS	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
2	VALTAT	MARIE	B	CL	SEICHAMPS	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
2	PRIBISET	UGO	B	CL	MULHOUSE STA	Féd.	RUELLE	CF
2	VALTAT	MARGOT	C	CL	SEICHAMPS	Féd.	RUELLE	CF
2	MANGELLE	MATEO	C	CO	VILLE SOUS LA FERTE	Féd.	RUELLE	CF
2	BLOCH	ANNE MARIE	SV	CO	WISSEMBOURG	Féd.	RUELLE	CF
3	CADRONET	NATHAN	J	CO	LONGWY	FITA	ST AVERTIN	CF
3	SCHEPPERS	LUCREZIA	S	CL	NEUVES MAISONS	FITA	BRIENON SUR ARMANCON	Division National
3	CELLIER	LIONEL	V	BB	TOUL	Camp.	NOYON	CF
3	LEJEUNE	MARIE	S	CL	THAON LES VOSGES	Salle	MULHOUSE	CF
3	LOPEZ	CAROLINE	M	CL	PONT A MOUSSON	Salle	VITTEL	CF
3	PRIBISET	UGO	B	CL	MULHOUSE STA	Salle	VITTEL	CF
3	SCHILLE	SEBASTIEN	V	BB	SARREGUEMINES	Salle	MULHOUSE	CF
3	VERDY	FABRICE	V	CL	GUEUX	Camp.	NOYON	CF
3	WERDERER	THIERRY	SV	CO	THANN	Camp.	NOYON	CF
3	WITERSHEIM	ARNAUD	S	AC	OBERNAI	Nat.	PUJAUT	CF
3	TOMBUL	ALEXIS	S	CO	HOMBOURG HAUT	Beur.	MONTREUIL S/S BOIS	CF
3	THIRION	BAPTISTE	B	CL	DIEUZE	Féd.	RUELLE	CF
3	DESIGNES	LAURANNE	S	CL	MARLY POURNOY	Féd.	RUELLE	CF
3	DUBOIS	KARUNA	J	CO	LINGOLSHEIM	Féd.	RUELLE	CF
3	FRANCOIS	BRIGITTE	SV	CO	EPERNAY	Féd.	RUELLE	CF



ANNEXE 2 : LES STAGES DE DÉTECTION

	ALSACE		LORRAINE		CHAMPAGNE-ARDENNE
	CTS : Jacques ROUSSEAU				
	ETR : Robert BISCHOFF, Annie PAGES et Jean-Marie LETT		ETR : Philippe MANGIN, Dominique LAVISSE, Jean-François PANELLA, Alain KUNTZ		ETR : Jennifer FRANÇOIS, Guillaume PARIZE et Jean-Bernard DUVAL
Stage 1	Du 28 au 30 août 2018	Centre Sportif Mulhouse + Terrain extérieur Brunstatt	Du 28 au 30 août 2018	Pont à Mousson (Sans hébergement)	Du 29 au 31 août 2018
	12 participants		20 participants		11 participants
Stage 2	Du 23 au 25 octobre 2018		Du 23 au 25 octobre 2018		Du 29 au 31 octobre 2018
	12 participants		25 participants		
Stage 3	Du 03 au 05 janvier 2019		Du 3 au 5 janvier 2019		Du 27 au 29 décembre 2018
	16 participants		24 participants		
Stage 4	Du 12 au 14 février 2019		Du 14 au 16 février 2019		Du 18 au 20 février 2019
	12 participants		22 participants		
Stage 5	Du 15 au 18 avril 2019		Du 08 au 11 avril 2019		Du 08 au 11 avril 2019



ANNEXE 3 : LES CLUBS FORMATEURS 2018 : ETAF → FFTA



30.07.2018

Classement des Clubs Formateurs 2018



Saison 2018

Pour les Femmes : En vert moyenne == 600 En jaune moyenne entre 599 et 620 En rouge moyenne entre 519 et 600
Pour les Hommes : En vert moyenne == 600 En jaune moyenne entre 599 et 640 En rouge moyenne entre 529 et 600

Place	code	désignation	Localité	Nb archers		Nb adhésions		Cat	HF	Archer	Cat	HF	Archer	Cat	HF	Moyenne
				classe	senior	classe	senior									
1	0761071	COMPIEGNE		13	8	7	7									624,90
2	0163157	REIMS		20	17	8	8									624,00
3	1361534	CHALLANS		17	17	12	6									616,00
4	1361041	NICE		14	13	9	6									613,33
5	11310041	NIMES		11	10	8	6									611,83
6	1134173	LATTES/SAINTE JEAN DE VEIGES		15	13	7	6									606,90
7	1084170	LEZCAR		16	14	10	6									606,00
8	1079162	AFON		11	11	7	6									603,83
9	02619107	BRENOUX/AFRANCOIN		14	13	6	6									603,67
10	0431073	LA CREUX EN TOLRAINE		10	10	7	6									600,90
11	0431083	ST AMBTIN		13	11	6	6									600,00
12	0143137	MONSIEUR/SURBOISE		14	13	7	6									576,17
13	10310108	BASSINO/ARCACHON		12	10	6	6									573,67
14	1041144	BICE		8	7	6	6									569,00
15	0163166	SAINT DENIS DE LA REUNION		15	15	6	6									544,83
16	3691022			12	12	6	6									544,17
17	11310065	MANCHEL		7	7	5	5									603,00
18	1011000	RUELLE		7	6	5	6									598,60
19	0061610	MULHOUSE STA		11	9	5	6									577,30
20	00616201	VAGNEY		8	8	5	6									573,30
21	0321009	DHAN		12	10	5	6									566,00
22	0101039	ANNONY		7	6	4	6									617,25
23	0331007	RENNES GIE		11	7	4	6									602,50
24	01619188	LYON BEBE		5	5	4	6									596,00
25	0221007	CHATELAIN/SERRE		5	4	6	6									594,75
26	1134126	FRONTIGNAN		7	6	4	6									577,00
27	1361030	CANES/MANGELEU		4	4	4	6									560,75
28	0061079	TOUL		7	4	4	6									552,90
31	0761206	MIGNIFY/AU BOIS		7	6	3	6									613,33
59	0061619	BELINZAIT		9	6	2	6									556,00
62	03310065	DOMAUP		10	8	3	6									553,07
		CLERMONT FERRAND														
		ARE SUR LAULYS														

Crères de classement :
Pour apparaître dans ce classement, le club doit avoir au minimum 4 archers à 3 scores au Classement National dans les catégories de Benjamin Cadet en Arc Classique.
Pour les clubs qui remplissent les 3 critères, le classement se fait à la moyenne des 6 meilleurs du club.
Les clubs à égalité sur la moyenne sont classés au même rang. L'ordre d'affichage dans le classement se fait sur le score du 6ème archer.
Enfin, nous remercions en compte les clubs qui n'ont que 5 jours dans les critères de points. Le classement se fait sur la moyenne des 5 meilleurs archers du club.
Nous remercions le même type de classement pour les clubs n'ayant que 4 jours dans les critères de points.



ANNEXE 4 : LES CLUBS FORMATEURS 2018 : ETAF-R → COMITÉ RÉGIONAL DE TIR À L'ARC DU GRAND EST

Classement ETAF-R																				
2018 COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC DU GRAND EST																				
Label Rangs	Club Structure	National	Maj Rangs	Nb Archers	Nb H	Nb F	Nb Ent. 1	Nb Ent. 2	Nb score	Nb 1 score	Nb 2 score	Nb 3 score	Nb1 Moy.>400	Nb2 Moy.>500	Nb3 Moy.>520	Moy des 6 moy >400				
1	R 1 BRUNSTATT			15	7	8	4	1	1	14	14	11	10	637	621	620	609	591	616	
	N 12 ARCHERS ST GEORGES BRUNSTATT																		552	
2	R 2 MULHOUSE STA			15	7	8	2	1	1	13	12	10	9	616	612	603	597	591	560	597
	N 18 SOCIETE DE TIR A L ARC MULHOUSE																			553
3	R 3 VAGNEY			10	6	4	1	1	1	9	8	7	6	602	591	575	571	570	548	576
	N 41 1E CIE DES HTES VOSGES																			548
4	R 4 PONT A MOUSSON			9	7	2	1	1	1	7	7	4	4	656	639	588	574	468	442	561
	N 51 CLUB ARCHERS MUSSIPONTAINS																			539
5	R 5 TOUL			10	4	6	1	2	1	2	7	5	5	592	567	527	524	521	456	531
	N 53 1ERE CIE D'ARC DU TOULOUS																			518
6	R 6 SARREBOURG			8	6	2	9	1	1	7	6	3	2	552	534	500	494	459	454	499
	N 71 PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DE SARREBOURG																			
7	R 7 MARLY POURNOY			4	4		3	1		4	4	4	3	613	560	523	508			551
	N 100 LES ARCHERS DE MARLY-POURNOY LA CHETIVE																			
8	R 8 HAYANGE			3	2	1	2	1		3	3	3	3	658	565	521				581
	N 120 1ERE COMPAGNIE D'ARC HAYANGE																			
9	R 9 ARCIS SUR AUBE			4		4	2	1		3	3	2	2	616	522	445	106			528
	N 127 LES ARCHERS DES PRES DORES																			
10	R 10 CHALONS EN CHAMPAGNE A			3	3		1			3	3	3	2	540	631	509				527
	N 128 LES ARCHERS CHALONNAIS																			
11	R 11 BAR SUR AUBE			3	3		1			3	3	2	2	584	564	412				520
	N 131 DIANA-SPORT-ARC																			
12	R 12 MULHOUSE CAB			6	2	4	2	2	1	3	3			476	473	428	310	146	125	459
	N 154 MULHOUSE C.A.B.																			

Nbre de clubs : 147

Accueil

ETA-F-R

Suivi
Classement
Régional

Tir FITA

CL

Cat. max: P

**COMITÉ RÉGIONAL DE
TIR À L'ARC DU GRAND EST**
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE
SAMEDI 16 FÉVRIER 2019**



**Commission
FORMATION**
Serge ROBERT

Les formations pour l'année sportive 2017/2018 ont suivi le parcours que nous avons dessiné. Notre volonté était de proposer un calendrier et des formations accessibles à tous, pour tous les niveaux, grâce à un encadrement composé de bénévoles et de professionnels.

Le guide des formations et des stages est disponible sur notre site internet. Il regroupe les 3 grands thèmes de nos formations :

- « CS » pour les stages sportifs ;
- « CF » pour les formations à diplôme fédéral ;
- « CA » pour les formations du corps arbitral.

À noter, nous rencontrons une baisse des candidats pour les formations fédérales. Il faut rester vigilant car ce sont les bénévoles formés à ces dernières qui permettent la pérennité de nos associations.

Revenons maintenant sur les stages et formations réalisés :

	Champagne Ardenne	Lorraine	Alsace
Assistant Entraîneur		13 personnes	
Entraîneur 1 (E1)	5 candidats dont 1 abandon	10 candidats dont 4 abandons	
Entraîneur 2 (E2)		4 candidats. 100 % de réussite	
Formation continue des Entraîneurs	11 entraîneurs	32 entraîneurs	14 entraîneurs
Stage Archers Niveau 1		8 stagiaires	4 stagiaires
Stage Tremplin		2 stagiaires	
CQP		5 candidats	

🎯 LE DESCRIPTIF DES STAGES

Certains stages restent peu connus des archers de la Région. C'est le cas pour :

- Le stage Archers Niveau 1 :

Il est prévu pour accroître le niveau de performance des archers « adultes » quels que soient leur nombre d'années de pratique et leur type d'arme. Il permet également aux archers qui souhaitent être candidats aux formations Entraîneurs E1 et E2 de se préparer pour atteindre les minima demandés.

- Le stage tremplin :

L'objectif du dispositif est double. Il va permettre d'optimiser l'apprentissage des jeunes archers et la formation de l'entraîneur de l'archer afin de répondre à toutes les problématiques que chaque entraîneur est en droit de se poser au sein de son club.

- Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur tir à l'arc :

Il permet d'animer contre rémunération des séances de tir à l'arc dans le secteur extra-fédéral.

Pour la saison à venir, nous allons mettre en place la nouvelle réforme fédérale déployée par la FFTA. Ainsi, les formations entraîneur 1 et 2 vont disparaître pour laisser place à une formation unique : Entraîneur fédéral.

Celle-ci sera complétée par des modules complémentaires :

- Poussins
- Parcours
- Arc à poulies
- Tir à l'arc sur ordonnance
- Performance

Les contenus seront harmonisés afin de proposer une formation identique à tous les stagiaires.

Nous attendons plus de renseignements sur les contenus des modules de la part de la FFTA pour une application dès la saison 2020.

- Le CQP Technicien Sportif (TS) :

Il est le premier niveau de diplôme permettant d'enseigner en club contre rémunération.

- La formation continue des Entraîneurs 1 et 2 :

Elle est obligatoire tous les 3 ans et permet de conserver la validité du diplôme initial des entraîneurs 1 et 2.

🎯 LES INSCRIPTIONS AUX STAGES ET FORMATIONS

Chaque session est ouverte à tous les archers du Grand Est sans restriction territoriale.

Les invitations pour les formations sont envoyées à chaque club (e-mail de correspondance) et sont mises en ligne sur notre site internet.

Les candidats doivent remplir les formulaires d'inscription et les adresser au siège du CRTA du Grand Est. Pour les archers mineurs, une autorisation des parents et/ou tuteur légal(s) sera exigée.

L'inscription sur l'intranet FFTA pour les formations « CF » est obligatoire.

**COMITÉ RÉGIONAL DE
TIR À L'ARC DU GRAND EST**
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE
SAMEDI 16 FÉVRIER 2019**



**Commission
COMMUNICATION
Julien BLATECKY**

La commission Communication du Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est s'était fixé des objectifs ambitieux lors de la précédente Assemblée Générale. La plupart ont été atteints ou sont en passe de l'être.

🌀 **ÉVOLUTION DES OUTILS, RÉSEAUX SOCIAUX, ...**

Nos outils internes ont été améliorés et nous permettent de fonctionner de manière optimale : réunions à distance, partage de fichiers, emails, calendrier partagé.

Concernant nos listes de diffusion, la fiabilité des coordonnées utilisées pour contacter les clubs a été largement renforcée puisque les données sont désormais recoupées régulièrement avec les données fédérales, et les adresses pour lesquelles nous avions un doute ont été contactées directement.

Comme annoncé l'an dernier, au courant de l'année 2018, nous avons mis à votre disposition les synthèses de nos différentes réunions de Comité. Pour le moment, elles sont disponibles depuis votre espace dirigeant de la FFTA, nous comptons très prochainement les mettre aussi à disposition depuis un espace privé directement sur notre site.

Tout au long de l'année, nos réseaux sociaux ont été régulièrement alimentés. Nous essayons de vous rendre compte des différents événements marquants en temps réel avec des photos. Merci à Yvette qui s'occupe de les alimenter en contenu et photos.

🌀 **NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE**

L'élément central que nous vous dévoilons aujourd'hui, c'est notre nouvelle identité graphique, bicolore, déclinée dans différentes versions permettant de l'utiliser dans de très nombreuses situations. Les règles d'utilisation de cette identité graphique sont disponibles et nous vous invitons à les suivre si vous avez besoin de faire figurer nos couleurs sur l'un ou l'autre de vos documents, comme certains mandats par exemple.

Nous avons décliné cette identité graphique sur différents supports : bâches, roll-up, drapeaux, ainsi que d'autres éléments qui viendront garnir les championnats régionaux et tous les événements auxquels nous participerons.

Notre site internet a progressivement évolué, moins vite qu'espéré mais il se complète au fur et à mesure. Depuis Septembre 2018, toutes les sections du site sont ouvertes, les différentes briques avancent et se

complètent. De plus, la connexion directe aux données fédérales nous permet progressivement de mettre à jour automatiquement certaines parties clés du site.

Aujourd'hui, nous vous dévoilons un site entièrement adapté à nos nouvelles couleurs. L'ergonomie de certaines parties a été revue et les fonctionnalités vont s'enrichir progressivement.

🌀 **COMMUNICATION DIRECTE AVEC LES ARCHERS**

Depuis le dernier trimestre 2018, nous travaillons sur un projet dont le but principal est d'augmenter la participation aux formations et aux compétitions. Dans les jours prochains, si ce n'est pas déjà prêt lors de l'AG, nous allons mettre à disposition un espace privé pour chaque archer, disponible depuis notre site internet mais aussi depuis une application Android et iOS que nous allons bientôt lancer.

Dans cet espace, chaque archer peut configurer ses préférences de compétition et de formation selon les disciplines de tir, l'arme utilisée, la limite géographique, etc. Ainsi, automatiquement, nous préviendrons les archers intéressés de l'ouverture des inscriptions aux compétitions et aux formations, vous permettant potentiellement de toucher un plus grand nombre d'archers pour vos compétitions.

En aucun cas nous ne nous substituons aux clubs en ce qui concerne les inscriptions aux compétitions ou aux formations, simplement, nous permettons à vos archers de se tenir au courant plus facilement de ce qui les intéresse individuellement. Nous espérons très fortement augmenter la participation aux stages et aux compétitions.

Nous comptons sur vous pour diffuser cette information et faire en sorte que ce soit le plus utilisé possible.

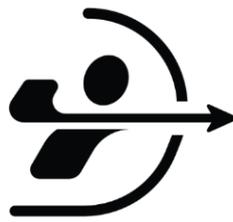


Les informations concernant les championnats régionaux en salle sont disponibles. [Plus d'informations.](#)

Actualités



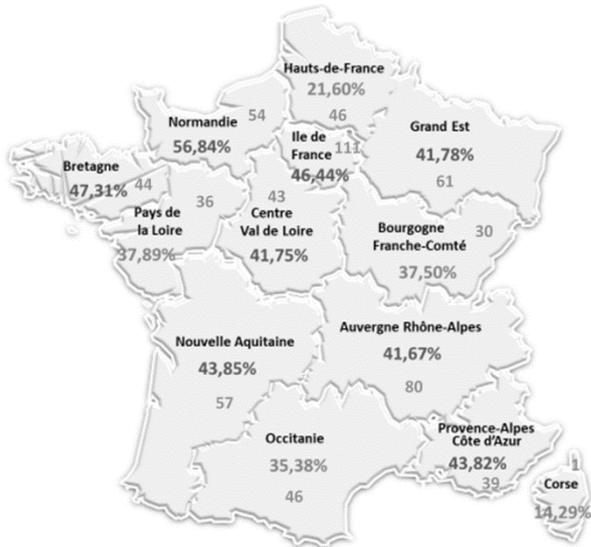
**COMITÉ RÉGIONAL DE
TIR À L'ARC DU GRAND EST**
**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE
SAMEDI 16 FÉVRIER 2019**



**Commission
LABELLISATION
Gérard BRISSAUD**

ÉTAT DES LIEUX DES LABELS :

L'ancien format a aidé les clubs à avancer mais les études statistiques ont montré que ses effets commencent à être moins significatifs. Si nous voulons continuer à progresser, il faut savoir évoluer.



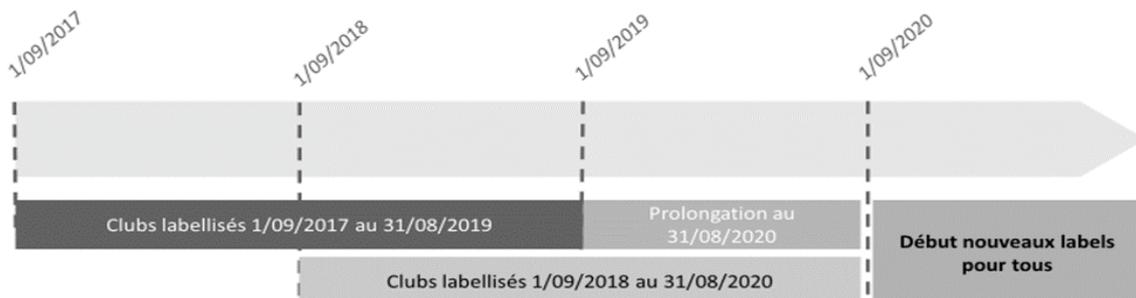
Clubs labellisés National	Répartition des clubs labellisés		Club labellisés Grand Est	Répartition des clubs labellisés
128	20 %	Label Or	6	10 %
165	25 %	Label Argent	19	31 %
362	55 %	Label Bronze	36	59 %
655	Soit 40 % des clubs affiliés	TOTAL	61	Soit 42 % des clubs de la Région

X : Nombre de clubs labellisés

X % : Supérieur à la moyenne Nationale

X % : Inférieur à la moyenne Nationale

CALENDRIER DES LABELS ACTUELS :



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

- Création de prérequis qui renvoient simplement au respect des statuts et au dépôt du projet associatif. Quels que soient son objet ou sa taille, le projet associatif est un incontournable pour le bon fonctionnement et le développement du club.
- Passage de 3 à 4 niveaux de manière à garder un niveau accessible et à valoriser les clubs les plus avancés.
- Diminution du nombre de critères et fin du système de points (pour valider un niveau, le club devra valider tous les critères de celui-ci).
- Création de certifications qui permettront d'identifier et valoriser les domaines d'expertise du club et son implication (Accueil des moins de 10 ans, compétition, parcours, mixité, animation/découverte, Tir à l'arc sur ordonnance, handicap, citoyen).

- La fin du Logiciel Label FFTA : la demande de label sera intégrée dans l'espace du club.
- Création d'un outil pour accompagner le club.

NOUVEAUX LABELS :

NIVEAUX & CRITÈRES





🕒 **LES EFFECTIFS**

La Région Grand Est compte 127 arbitres.

Lucie BAZALOT, jeune arbitre, a prêté serment le 29 septembre 2018 à Hagondange, à la suite de sa réussite de l'examen d'avril 2018.

Aujourd'hui, 4 arbitres issus de l'examen de novembre 2018, vont prêter serment. Deux d'entre eux sont jeunes arbitres : Camille WILLEM-HOELLINGER et Jonathan PIERON. Valérie CORDIER et Marielle VANDOORN deviennent quant à elles arbitres fédéraux.

🕒 **LE SUIVI DES ARBITRES**

Le suivi des arbitres s'effectue désormais via l'intranet fédéral. Les nouvelles mesures sont d'avoir :

- ✓ Renouvelé sa licence avant le 15 octobre ;
- ✓ Fait au minimum 2 arbitrages dans l'année sportive précédente ;
- ✓ Suivi une formation continue dans les 14 mois qui suivent sa prestation de serment, ou de la formation continue précédente.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, l'arbitre sera déclaré « Inactif ». Attention donc aux conséquences pour l'organisation de vos futurs concours.

🕒 **LA FORMATION CONTINUE**

- ✓ Lorraine : le samedi 29 septembre 2018 à Hagondange ;
- ✓ Alsace : le dimanche 30 septembre 2018 à Obernai ;

Une session de rattrapage ouverte aux trois secteurs s'est déroulée le dimanche 16 décembre 2018 à Toul.

- ✓ Champagne-Ardenne : le dimanche 17 mars 2019 à Reims ;

Afin de permettre aux arbitres de remplir les nouvelles conditions, l'organisation des formations par secteur est abandonnée.

Pour la rentrée 2020, une formation continue « Grand-Est » sera proposée avec 3 sessions à différentes dates. Suivant les disponibilités de chacun, les arbitres s'inscriront à la session de leur choix.

🕒 **LES ARBITRES FORMATEURS**

Les 28 et 29 avril 2018, Adeline BLAISON, Jean-Jacques BECQUET, Pascal BIZIEUX, Bernard BURGLIN, Francis HUE, Guy MONNIER et Robert FAIVRE ont participé au recyclage des arbitres formateurs à Aix en Provence.

Nadège DELZONGLE et Philippe BRANDENBOURGER ont quant à eux suivi la formation initiale d'arbitres formateurs les 8 et 9 décembre 2018 à Chartres.



🕒 **LA NOUVELLE TENUE**

Seuls les Comités Régionaux et les PCRA sont habilités à passer une commande.

Une 1^{ère} commande de 20 tenues a été passée le 8 juillet 2018 pour les nouveaux arbitres.

La 2^e commande de 12 tenues passée le 29 novembre 2018 fut principalement destinée aux arbitres qui officieront lors du Championnat de France Salle des 01, 02 et 03 mars 2019 à Vittel.

La 3^e commande passée en janvier 2019 fut consacrée aux commandes individuelles des arbitres.

Une 4^e commande sera passée avant le 15 juillet 2019 : la dernière à bénéficier des 25 € de participation de la FFTA.



🎯 LE SURCLASSEMENT ANNUEL

Pour les jeunes, poussins, benjamins, minimes et cadets :

Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de simple surclassement.

Ce certificat ne peut être délivré que :

- par un médecin agréé par la FFTA ;
- lors de la dernière année d'une catégorie d'âge.

Pour le certificat médical de surclassement, il est demandé au médecin examinateur d'apprécier l'adaptation des capacités physiques de l'archer à la puissance du matériel utilisé (examen en situation de tir, arc tendu).

Pour les juniors et séniors :

Le surclassement annuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance de blason ou de piquet.

S'il y a changement de distance, de blason ou de piquet, il faudra fournir un certificat médical.

Celui-ci :

- Peut être délivré par tout Docteur en médecine au choix du licencié ;
- Est sans exclusivité d'ancienneté dans la catégorie.

Le « Double surclassement » (deux catégories d'âge au-dessus) est interdit sauf celui des séniors 3 en séniors 1.

🎯 LE SURCLASSEMENT PONCTUEL

Pour les cadets, juniors et séniors :

- Le surclassement ponctuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.
- Cas particulier des séniors 3 en tir extérieur. Ils peuvent être surclassés ponctuellement en tir extérieur en senior 2 ou senior 1 sans certificat médical.
- Les cadets, dans le cadre du surclassement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple surclassement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

À noter que les archers ne pourront pas se surclasser ponctuellement dans la catégorie supérieure avec une arme non reconnue dans leur catégorie de licence.

🎯 L'ALCOOL

L'alcool n'est plus considéré comme un dopant pour l'AFLD.

Pour les fédérations qui interdisent l'alcool, elles devront se donner les moyens de contrôler l'alcool pendant les compétitions.

Ce contrôle sera du ressort d'une commission réglementaire et n'est pas du ressort de la commission médicale.



